

Le 4 mars 2025
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

Mercredi 12 mars 2025 à 20 h 45

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,
Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01-Protection Sociale Complémentaire- Risque Santé
- 02- Convention pour l'utilisation des bornes de puisage EAU17
- 03-Tarifs cantine
- 04 – Tarifs photocopies
- 05 – Subventions aux associations 2025
- 06 – Vote des taux de la fiscalité locale pour l'année 2025
- CFU (Compte financier unique) 2024 -Budget principal et annexes
- Affectation du résultat – Budget principal et annexes
- Budget primitif 2025- Budget principal et annexes

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION :